

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE
Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**OBJET : Programme de financement FACE AB/REN + TFCE <2000 H 2014
Renforcement de réseau électrique – FPT Poste « VARANGLE »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux :
Pour un montant de travaux de 65 877,00 € HT dont 0,00 € de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

A cet effet, il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

Pour les travaux électriques : le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat.

Pour les travaux d'éclairage public : Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,

- S'engage à inscrire cette dépense à son budget,
- Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité,
- Versera sa participation de la manière suivante :
 - Un premier acompte de **0,00 €** dès le démarrage des travaux
 - Un second acompte estimé provisoirement à **0,00 €** à la fin du chantier
 - Soit une participation totale estimée : **0,00 €**
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux dans les conditions reprises ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE
Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Taxes Communales

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des taxes communales à compter du 1^{er} juillet 2014 ainsi :

- Location du foyer communal : 210 €
- Grande concession funéraire : 362 €
- Petite concession funéraire : 204 €
- Case columbarium : 800 €

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE
Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Tarifs des repas de la Cantine scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif du repas de cantine.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le repas de cantine reste fixé à 3,30 €.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE
Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Tarifs Péricolaires 2014/2015 : Budget prévisionnel et Fixation des tarifs pour les familles

1. Budget Prévisionnel :

	2013/2014	2014/2015
ASLH vacances et mercredis (Centre de loisirs)	14 000 €	12 900 €
Transports mercredis		1 400 €
Cantine + 1 heure le soir	7 000 €	
Cantine + TAP		19 000 €
Total	21 000 €	33 300 €
Aide de l'Etat TAP (50 € pour 130 enfants)		- 6 500 €
Coût total résiduel	21 000 €	26 800 €

2. Participation des familles pour les Temps d'Activités Péricolaires et la garderie :

a. Inscriptions des Temps d'Activité Péricolaire :

- Les inscriptions à une (ou plusieurs) activité (s) Péricolaire (s) et/ou à la garderie (CSI PMF) nécessitent une adhésion au Centre Social (CSI PMF) et une autorisation de sortie des enfants mentionnant l'accompagnement par un adulte identifié.

Quotient familial	Adhésion annuelle (par enfant)	Temps d'animation cantine (annuelle par enfant)
0 à 375 €	4 €	1 €
376 € à 765 €	5 €	2 €
766 € et +	6 €	3 €

b. Tarif par enfant (en fonction du quotient familial) :

(Par période scolaire intermédiaire pour les TAP et par jour pour la garderie)

Le quotient familial est calculé à partir des revenus de l'année précédente, divisés par le nombre de parts déclarés aux impôts.

Les parents devront fournir un Avis d'imposition, un n° d'allocataire CAF ou MSA et le Carnet de Santé de l'enfant.

Quotient familial	TAP 15H45 à 16H45	Garderie 1 15H45 à 16H45	Garderie 2 16H45 à 17H30	Garderie 3 17H30 à 18H
0 à 375 €	5 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
376 € à 765 €	9 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €
766 € et +	13 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

La garderie sera gratuite de 7H30 à 8H30 et le mercredi de 11H45 à 12H30.

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs à Saint Quentin la Poterie, une navette sera mise en place les mercredis à 11H45.

Il faut préciser que les activités périscolaires seront limitées à une par semaine pour les enfants scolarisés en maternelle et à deux par semaine pour les enfants inscrits à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en place des conditions tarifaires reprises ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE
Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Marché nocturne des Producteurs de Pays du 27 aout 2014 : Charte avec l'Office du Tourisme et le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Office du Tourisme et le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège, accompagnent les organisateurs de marchés de Pays. Il propose de signer une charte de partenariat avec cette structure afin notamment de bénéficier d'un soutien en matière de gestion des inscriptions, promotion / communication, organisation administrative et technique des événements.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Désigne Madame DELBOS Thérèse et Monsieur MICHEL Pierre, comme représentants de la commune organisatrice.
- Autorise Monsieur MICHEL Pierre, à signer la charte avec l'Office du Tourisme et le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Travaux de réfection du Pont de Caillan.

Réalisation de 2 couches d'enrobés sur le Pont de Caillan :

Devis de l'entreprise TPCR (Siren : 775 580 285) à Verfeuil (30630) du 16 mai 2014 :

- Démolition des plots béton et sciage des armatures au ras du sol
- Fourniture et main d'œuvre de 2 couches d'enrobés de 5 cm sur la tablier du pont y compris 2 couches d'accrochage, ancrage
- Marquage longitudinal de 2 lignes blanches

⇒ Montant total HT : 8 990,00 €

Montant total TTC : 10 788,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise TPCR du 16 mai 2014.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT
MEDIERS**

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Subvention au profit de l'association OPTOtrophy

Dans le cadre d'un parrainage, la commission Culture, Sports, Associations propose le versement d'une subvention d'un montant de 230 ,00 euros au profit de l'association OPTOtrophy.

En contrepartie, l'association s'engage à mettre le blason de la commune sur le véhicule qui participera au raid 4L TROPHY 2015.

Ce partenariat porte sur une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 230,00 euros à l'association OPTOtrophy.

Pour copie conforme,

Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT
MEDIERS**

Séance du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 juin, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Excusé : Bruno BONNEFOY qui a donné procuration à Alexis PIETTE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2014

Date d'affichage : 5 juin 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : Subvention complémentaire au profit des amis de la Médiathèque

Dans le cadre d'une manifestation au profit des enfants de l'école publique de la commune, la commission Culture, Sports, Associations propose le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 100 ,00 euros au profit de l'association « Les Amis de la Médiathèque ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder cette subvention.

Pour copie conforme,

Le Maire,